

INFORMATION D'INTERVENTION DE L'EQUIPE MOBILE DU DAPSA

Avec l'accord de la famille, l'équipe mobile du DAPSA prend contact avec le STPMI concerné lorsque l'accompagnement émane d'un partenaire et qu'il y a la présence d'un enfant de moins de 3 ans (non suivi par un pédiatre de ville ou hospitalier à condition qu'il n'y ait pas de signalement dans le cadre de la prévention, de la protection de l'enfance).

Date de la prise de contact avec le STPMI :

Précisez l'arrondissement :

.....
...

Puéricultrice du secteur

.....

Médecin de
secteur.....

Puéricultrice responsable du centre de PMI

.....

Autres à préciser

.....

PARTENAIRES

Origine de la demande :

.....

.....

Précisez l'entité professionnelle

.....

Nom et prénom du professionnel :

.....

Mail.....

..... tel

FAMILLE

Nom prénom de la famille :

.....

....

Nom de l'enfant :

.....

.....

Adresse des parents :

.....

.....

Arrondissement :

.....

.....

Téléphone.....
.....

ACCOMPAGNEMENT

Date de début d'accompagnement :
.....

Nom du référent en contact direct avec la famille :
.....

Coordonnées : mailTel
.....

Nom du référent concertation :
.....

Coordonnées mailTel
.....

Objectif de l'accompagnement :
.....
.....
.....

Date l'association cachet de